

BANNIR LA VIOLENCE D'EXTRÊME DROITE DES UNIVERSITÉS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 7 DÉCEMBRE 2022

Le 22 mars 2018, Jean-Luc Coronel, professeur d'université enseignant à la faculté de droit de Montpellier, s'est retrouvé à la tête d'un commando d'extrême droite qui a délogé, avec une rare violence, une cinquantaine d'étudiants occupant pacifiquement un amphithéâtre.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a immédiatement dénoncé ces faits d'une extrême gravité.

Condamné en première instance à quatorze mois de prison dont huit mois avec sursis probatoire, ainsi qu'à un an d'interdiction d'exercer toute fonction publique, Jean-Luc Coronel a saisi la Cour d'appel de Montpellier qui examinera ce recours lors de son audience du 9 décembre 2022.

Alors qu'à l'issue d'une instance disciplinaire parallèle, Jean-Luc Coronel a fait l'objet d'une interdiction d'exercer d'une durée de quatre ans venant à expiration en février 2023, la LDH réitère à la veille de son procès d'appel la nécessité du respect des principes républicains et de l'exclusion de toute forme de violence dans les universités.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

